



Décembre 2023

FORUM MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS

Les engagements de France terre d'asile

Le 2ème Forum mondial pour les réfugiés, que la France co-parraine, a lieu du 13 au 15 décembre 2023.

Il regroupe des agences des Nations Unies, des Etats et des membres de la société civile qui y présentent leurs engagements, notamment en matière d'éducation, d'accès au marché du travail ou de consolidation de la paix.

France terre d'asile a été invitée à participer au Forum par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés pour évoquer les problématiques liées à l'asile et la protection des personnes réfugiées.

Dans ce cadre, France terre d'asile a pris plusieurs engagements pour les 4 années à venir, 3 s'inscrivant dans l'initiative « Avec elles » portée par le gouvernement français et qui vise à renforcer la protection et l'inclusion des femmes et des filles réfugiées, et 1 portant sur la réinstallation des réfugiés.

01. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE DROITS ET BESOINS DES FEMMES MIGRANTES

Dans le but de contribuer au renforcement des capacités des professionnels français en contact avec les femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans le cadre de différents types de procédures administratives ou d'un accompagnement social, France terre d'asile s'engage à développer un centre de ressources visant à soutenir leur pratique quotidienne. Ce centre de ressources sera développé en deux ans et permettra à tout type de professionnel, qu'ils soient fonctionnaires de différentes administrations ou travailleurs sociaux avec ou sans expérience dans le travail avec les demandeurs d'asile et les réfugiés, d'accéder à des informations pertinentes sur les droits et les besoins spécifiques des femmes demandeuses d'asile et réfugiées. Les ressources prendront la forme de guides, fiches, vidéos d'information et webinaires, avec également la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en réponse à des demandes spécifiques. Les ressources comprendront aussi des fiches d'information pour les femmes demandeuses d'asile et réfugiées, présentant leurs droits et les services offerts en France, par exemple en cas de violences sexuelles et sexistes. Elles seront mises à la disposition de tous les professionnels travaillant avec les femmes demandeuses d'asile et réfugiées afin qu'ils puissent les distribuer à ces femmes et assurer ainsi une large diffusion de ces informations.

Les ressources ainsi élaborées permettront un développement global des compétences en ce qui concerne la capacité collective des différents acteurs à garantir le respect des droits des femmes demandeuses d'asile et réfugiées et à leur apporter des solutions adéquates à leurs besoins. Cet engagement est donc ancré dans le premier - inclusion - et le quatrième - protection - pilier de l'engagement multipartite « Avec elles ».

02. INTÉGRER UNE APPROCHE DE GENRE DANS LES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

France terre d'asile est engagée dans la promotion des droits des femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans l'ensemble de ses activités, qu'il s'agisse d'actions directes en faveur des personnes mineures non accompagnées, des personnes en demande d'asile ou réfugiées, ou dans ses actions de plaidoyer. L'organisation s'engage spécifiquement à intégrer une approche de genre dans toutes ses actions de plaidoyer, afin de donner de la visibilité aux besoins spécifiques des femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans les pays d'accueil, et à promouvoir des politiques qui répondent à leurs besoins. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, elle s'efforcera en particulier d'élaborer et de diffuser un modèle d'accueil applicable en France et dans différents pays. Ce modèle permettra une identification précoce des vulnérabilités et une meilleure prise en charge des femmes demandeuses d'asile et réfugiées ayant subi des violences sexuelles et sexistes, notamment par un accès facilité aux soins de santé et une approche pluridisciplinaire des conditions d'accueil. La prévention des violences sexuelles et sexistes fera également partie de ce modèle, qui comprendra un accès facilité à l'information sur leurs droits pour les femmes demandeuses d'asile et réfugiées.

France terre d'asile s'engage également à collecter, dans le cadre de ses activités, des données sur les femmes demandeuses d'asile et réfugiées et sur les difficultés qu'elles rencontrent une fois arrivées en Europe et en France, et à transmettre ces données ainsi collectées aux services et administrations afin qu'ils puissent adapter les conditions d'accueil et d'intégration. Ainsi, France terre d'asile soutient le développement de connaissances et d'analyses sur les moyens nécessaires pour mieux protéger les femmes demandeuses d'asile et réfugiées contre les violences fondées sur le genre, sur les moyens de leur fournir des services de prise en charge adéquats, ainsi que sur les principaux obstacles à l'inclusion et à l'intégration sociales et économiques durables et les solutions qui peuvent être mises en œuvre pour les surmonter.

Cet objectif sera atteint en capitalisant sur les résultats de la mise en œuvre de projets spécifiques visant à améliorer les conditions d'accueil des femmes en France, la promotion de l'autonomisation et de la participation des femmes demandeuses d'asile et réfugiées, ainsi que la collaboration avec des projets de recherche portant sur les questions de genre et de migration. Cet engagement est donc ancré dans le premier pilier - l'inclusion - et le quatrième pilier - la protection - de l'engagement multipartite « Avec elles ».

03. ELABORATION D'UN MODÈLE DE VOIE SÉCURISÉE D'ACCÈS AU TERRITOIRE FRANÇAIS POUR LES FEMMES EN DANGER, AVEC UN PROJET PILOTE VISANT LES FEMMES AFGHANES ISOLÉES

Les femmes et les jeunes filles afghanes sont confrontées à une régression des droits sans précédent en Afghanistan. Depuis août 2021, nombre d'entre elles ont été déplacées dans des pays voisins tels que l'Iran ou le Pakistan, où elles survivent dans des conditions sociales et économiques difficiles. France terre d'asile plaide depuis le début de l'année 2023 pour que le gouvernement français mette en place un programme qui permettrait aux plus vulnérables de ces femmes déplacées – celles qui sont isolées, sans la présence d'un homme adulte dans leur famille – de bénéficier d'un visa d'asile pour rejoindre la France ainsi qu'un hébergement à leur arrivée sur le territoire. Elles seraient ensuite accompagnées tout au long de leur procédure d'asile et bénéficieraient d'un soutien social dans leur processus d'intégration.

France terre d'asile s'engage à mettre à disposition son expertise au niveau opérationnel pour développer ce modèle. En outre, elle s'engage à soutenir la création d'un programme multipartite avec en plus de l'implication du secteur public des engagements d'acteurs privés, pour le financement, par exemple, d'un soutien social complémentaire afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, ou la mise à disposition d'offres d'emploi afin de soutenir leur intégration économique. Enfin, France terre d'asile souhaite explorer les possibilités de mobiliser et promouvoir la participation des citoyens, notamment par le biais de solutions d'hébergement citoyen.

Etant donné que cet objectif est en cohérence avec le deuxième pilier de l'engagement multipartite porté par le gouvernement français « Avec Elles », France terre d'asile s'engage à poursuivre ses efforts de plaidoyer pour la mise en œuvre de ce parcours complémentaire en direction des femmes afghanes vulnérables. Ce programme serait également l'occasion de développer un modèle qui pourrait être répliqué au profit d'autres groupes de femmes en situation de risque.

04. DÉVELOPPER DES OUTILS DE SOUTIEN POUR FACILITER LE PROCESSUS DE RÉINSTALLATION

France terre d'asile est l'une des organisations responsables de l'implémentation du programme de réinstallation permanente en France, émanant de l'accord entre le gouvernement et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ainsi, France terre d'asile s'engage à développer de nouveaux outils afin de compléter les informations fournies aux réfugiés réinstallés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR. En collaboration avec ces agences, les outils développés porteront sur les procédures administratives que les bénéficiaires du programme doivent suivre à leur arrivée, ainsi que sur les informations relatives à leurs conditions d'accueil en France. L'objectif de certains de ces outils est de compléter les données fournies par l'OIM entre le moment où les personnes réfugiées sont informées de leur réinstallation et leur arrivée effective en France, avec des informations spécifiques sur les services auxquels elles peuvent avoir accès et sur l'environnement général des villes dans lesquelles elles sont susceptibles d'être accueillies. Ces outils pourront aussi leur être utile pendant la période suivant immédiatement leur arrivée.

Ces différents outils, qui prendront la forme de brochures, de guides ainsi que de vidéos, traduits dans différentes langues, viseront à déconstruire les informations erronées que les personnes ont pu obtenir sur les conditions dans lesquelles leur accueil sera organisé, et à leur donner les informations qui leur manquent. L'accès à ces informations facilitera leur transition entre le pays d'accueil et le pays de réinstallation, et sera utile aux professionnels qui les accompagneront après leur arrivée. Cet engagement est cohérent avec l'objectif du Pacte mondial pour les réfugiés concernant le partage des responsabilités et l'allègement de la pression sur les pays d'accueil, car faciliter le processus de réinstallation peut contribuer non seulement à offrir aux réfugiés réinstallés un processus plus fluide, mais aussi à soutenir des engagements renouvelés et renforcés de la part des autorités chargées de l'accueil. Cet engagement est également conforme aux objectifs visant à faciliter l'intégration des réfugiés dans les solutions proposées par les pays tiers.